



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 SEPTEMBRE 2017 à 18.30 heures

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2017.

Compte-rendu des décisions du Maire

Direction générale des services et Administration générale

- Décision municipale n°ADMGCIM17-07-32 – Délivrance d'une concession dans le cimetière de la Rive Gauche – concession n°2-H-34 de 15 ans à compter du 17 juillet 2017 moyennant la somme de 425 € ;
- Décision municipale n° ADMG17-07-37 – Contrat de location logement communal n°2 situé rue du levant école maternelle « Deleuze » autorisant M. Christophe BARGONI à occuper le logement à titre gracieux durant 15 jours à compter du 07 juillet 2017 ;
- Décision municipale n°17-07-44 – Décision de mise en demeure de quitter les lieux et d'ester en justice – Gens du voyage installés à proximité du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes ;
- Décision municipale n°17-07-45 – Décision de mise en demeure de quitter les lieux et d'ester en justice – Gens du voyage installés parcelles cadastrées section BA n°13, 26 et 28 à proximité de la RD255 ;
- Décision municipale ADMGCIM17-07-54 – Délivrance d'une concession dans le cimetière de la rive Gauche – concession n°2-H-24 de 15 ans à compter du 26 juillet 2017 moyennant la somme de 425 € ;
- Décision municipale ADMG 17-07-58 – Convention d'exploitation de l'horodateur du parking de la Marine entre la Régie Autonome du Port de plaisance de Port Camargue et la Commune de Le Grau du Roi. La Régie étant gestionnaire d'un parking payant, elle est dans l'obligation de déposer l'horodateur existant et de le remplacer par un horodateur similaire à ceux de la commune et fonctionnant selon la même tarification ;
- Décision municipale n°2017-08-01 – Marchés nocturnes : déplacement des lieux des marchés nocturnes sur Port Camargue du jeudi et dimanche sur le quai d'honneur

Culture et animation

- Décision municipale n° DGS17-07-34 – Aubades Marines : Contrat de cession avec Vents de Sable pour les concerts des « Petits baigneurs » les 17,20, 23, 24, 27 et 31 juillet 2017. Ces prestations s'élèvent à 4.200 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-07-35 – Aubades Marines : Contrat de cession avec Vents de Sable pour les concerts des « Petits baigneurs » les 3, 7, 10, 14, 15, 17 et 21 août 2017. Ces prestations s'élèvent à 4.900 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-07-55 – Fête du Port de Plaisance : Contrat de cession Jazz-Upp – Spectacle Welcome Orchestra le samedi 19 août 2017. Cette prestation s'élève à 5.200 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-07-56 – Fête du Port de Plaisance : Contrat de prestation « Les Farandoleurs cheminots Nîmois » groupe folklorique le samedi 19 août 2017. Cette prestation s'élève à 450,00 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-07-57 – Espace Jean-Pierre CASSEL : Contrat avec mes scènes de stars pour le spectacle « Hypnose Xpérience » le vendredi 20 avril 2017. Cette prestation s'élève à 2.658,70 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-16 – Fête locale : Contrat d'engagement avec l'association Le Comptoir à zic pour une prestation de la pena Los Caballeros du samedi 09 au vendredi 15 septembre 2017 pour un montant de 7.385 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-18 – Fête du Port de Plaisance de Port Camargue : Contrat d'engagement avec la formation La Malaïgue d'Or pour une animation musicale le samedi 19 août 2017. Cette prestation est fixée à 800 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-19 – Fête locale : Contrat d'engagement avec la formation La Malaïgue d'Or pour des animations musicales le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2017. Ces prestations sont fixées à 1.600 € TTC ;

- Décision municipale n°DGS17-08-22 – Fête locale : Contrat de prestation avec l'Association Les Pereiras de Lempdes « Os Peixinhos » pour des animations musicales les 16 et 17 septembre 2017. Le montant de cette prestation est fixé à 2 800 € ;
- Décision municipale n°DGS17-08-24 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Pena du Midi pour une animation musicale le 17 septembre 2017. Le montant de cette prestation est fixé à 1 200 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-25 – Fête du Port de Plaisance – Contrat d'engagement avec la manade KRENNINGER afin d'assurer la roussataïo le samedi 19 août 2017. Le montant de cette prestation est fixé à 950 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-28 – Fête locale - Contrat d'engagement avec l'Orchestre « Sortie de Secours » pour un représentation musicale le 09 septembre 2017. Le montant de cette prestation est fixé à 4 400 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-29 – Fête locale – Contrat de cession avec la formation Vents de sable pour des animations musicales le samedi 09 et dimanche 10 septembre 2017. Le montant de ces prestations est fixé à 2.550 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-31 – Fête locale – Contrat d'engagement avec l'association LI Pedescaus pour deux animations musicales les samedis 09 et 23 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 1.000 € TTC (500 € par soirée) ;
- Décision municipale n° DGS17-08-32 – Eté de baou – Contrat d'engagement avec le duo tandem Christa LLORENTE pour une animation musicale le dimanche 13 août 2017. Cette prestation s'élève à 485,50 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-33 – Fête locale – Contrat d'engagement avec le groupe APPALOOSA pour une animation musicale le samedi 16 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 500 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-34 – Fête locale – Contrat d'engagement avec le groupe APPALOOSA pour une animation musicale le dimanche 24 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 500 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-35 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la manade SAINT LOUIS pour des abrivado/bandido le samedi 09 et le mardi 12 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 1.282 € TTC (641 € par manifestation) ;
- Décision municipale n° DGS17-08-36 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade CHAPELLE pour une abrivado/bandido le jeudi 14 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 641 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-37 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade MARTINI pour une abrivado/bandido, les 10 et 16 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 1.282 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-38 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade LAFON pour des abrivado/bandido le lundi 11 et le mercredi 13 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 1.282 € TTC (641 € par manifestation) ;
- Décision municipale n° DGS17-08-39 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade JULLIAN pour les abrivado/bandido le mardi 12, vendredi 15 et samedi 16 septembre 2017 et l'encierro du dimanche 10, mardi 12, vendredi 15 et samedi 23 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 4.127 € TTC (641 € par abrivado/bandido et 551 € par encierro) ;
- Décision municipale n° DGS17-08-40 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade du GARDON pour un abrivado/bandido le samedi 16 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 641 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-41 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade du LEVANT pour les abrivado/bandido le dimanche 10, jeudi 14 et samedi 16 septembre 2017 et l'encierro du samedi 09 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 2.474 € TTC (641 € par abrivado/bandido et 551 € par encierro) ;
- Décision municipale n° DGS17-08-42 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade LAUZE EARL du Vidourle pour un abrivado-bandido le vendredi 15 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 641 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-43 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade des ORGONENS pour les Olympiades du vendredi 15 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 800 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-44 – Fête locale – Contrat de prestation de services avec l'association Musique Musique pour des animations musicales par la Compagnie Zangao Bateria le samedi 09 et le dimanche 10 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 2.500 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-08-46 – Fête locale – Roussataïo avec gaze – Contrat d'engagement avec la Manade PUIG le jeudi 14 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 1.000 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-08-47 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade AUBANEL BARONCELLI pour les abrivado/bandido du samedi 09 et dimanche 24 septembre 2017 et l'encierro du samedi 16 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 1.833 € TTC (641 € par abrivado/bandido et 551 € par encierro) ;
- Décision municipale n°DGS17-08-48 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade CHABALLIER pour les abrivado/bandido des mardi 12 et samedi 23 septembre 2017 et les olympiades du vendredi 15 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 2.082 € TTC (641 € par abrivado/bandido et 800 € pour les Olympiades) ;
- Décision municipale n°DGS17-08-49 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade BRIAUX-frères pour l'abrivado/bandido des lundi 11, mercredi 13 et dimanche 17 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 1.923 € TTC (641 € par abrivado/bandido) ;
- Décision municipale n°DGS17-08-50 – Fête locale – Contrat de vente avec JC NITRO pour un spectacle musical le samedi 16 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 1.550 € TTC ;

- Décision municipale n°DGS17-09-10 – Eté de Baou – Contrat d'animation avec MARINE ASSISTANCE pour des ateliers dénommés Le bouillet (pêche traditionnelle du 25 juin au 03 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 8.000 € HT ;
- Décision municipale n°DGS17-09-14 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade LABOURAIRE pour l'encierro du jeudi 14 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 551 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-09-15 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade LESCOT pour l'abrivado/bandido 20 taureaux (1.000 €, abrivado/bandido (641 €) et abrivado de nuit (641 €) samedi 09, dimanche 24 et vendredi 22 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 2.282 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-09-16 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade DEVAUX pour l'abrivado/bandido du dimanche 10 et samedi 16 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 1.282 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-09-17 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade LES MONTILLES pour l'abrivado/bandido du dimanche 17 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 641 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-09-22 – Fête locale – Les Olympiades – Contrat d'engagement avec la manade ARLATENCO pour Les Olympiades le vendredi 15 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 800 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-09-23 – Fête locale – Contrat d'engagement avec le groupe KRISTA & Co pour une animation musicale du groupe KRIS & KO le lundi 11 septembre 2017 ; du groupe Tandem Trio Jazz Lounge le jeudi 14 septembre 2017 et le groupe KRIS & KO le vendredi 15 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 3.141,13 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-09-25 – Fête locale – Dispositif prévisionnel de secours « manifestations taurines » - Convention avec l'Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs (UNASS L-R) pour un dispositif prévisionnel de secours à mettre en place pendant les manifestations taurines du 09 au 17 septembre et du 22 au 24 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 5.880 € TTC ;
- Décision municipale n° DGS17-09-26 – Fête locale – Dispositif prévisionnel de secours « poste de secours » - Convention avec l'Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs (UNASS – L-R) pour un dispositif prévisionnel à mettre en place pour un poste de secours les 09, 10, 14, 15, 16, 22 et 23 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à la somme totale de 1.750 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS-17-09-27 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade Les Amazones pour la prestation Les Olympiades le vendredi 15 septembre 2017. Cette prestation s'élève à 600 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS17-09-28 – Fête locale – Contrat d'engagement avec la Manade RAMBIER pour l'abrivado/bandido le dimanche 17 et samedi 23 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à la somme de 1.282 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS-17-09-29 – Fête locale – Contrat d'engagement avec l'orchestre SUR 2 NOTES pour une animation musicale le mardi 12 septembre 2017, le jeudi 14 septembre 2017 et le dimanche 17 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 2.790 € TTC ;
- Décision municipale n°DGS 17-09-30 – Fête locale – Contrat d'engagement avec le groupe PAUSE CAFÉ pour des animations musicales du groupe les 10, 13 et 23 septembre 2017. Ces prestations s'élèvent à 2.550 € TTC ;

Délibérations

1. Soutien ouragan Irma
2. Espace Jean-Pierre CASSEL – Saison théâtrale : Tarifs 2017/2018
3. Décision Modificative de Crédits n°3 – Budget Commune
4. Décision Modificative de Crédits N°1 – Budget ODAS
5. Sorties de l'inventaire avec reprises
6. Taxe de séjour : Etablissement de période de perception
7. Réajustement du plan de financement et de l'AP/CP Esplanade de la mer
8. Renaturation terrain ancien hôpital : Plan de financement et demande de subvention
9. Lancement d'une étude pour la redynamisation du commerce de centre-ville
10. Recours à la centrale d'achat public UGAP pour les besoins de la commune en gaz naturel
11. Accord-cadre de fournitures à bons de commande : Location triennale de décos de Noël avec fourniture, pose, dépose, entretien et stockage : Avenant technique
12. Avenant bail occupation des locaux par l'inspection académique école maternelle Tabarly
13. SMEG : Implantation borne de charge pour véhicules électriques et hybrides
14. Jumelage : Voyage des adultes – participation
15. Subvention exceptionnelle : Open de Tennis en fauteuil du Gard – Tennis Club du Grau du Roi

INFORMATIONS : Tableaux MAPA et marchés

Le Maire,
Robert CRAUSTE



